Département de l'Hérault
Commune d'Alignan-du-Vent

Envoyé en préfecture le 19/05/2021
Reçu en préfecture le 19/05/2021
Affiché le 18/05/21
ID : 034-213400096-20210519-0602021-BF

Arrêté n

Arrêté portant modification des tarifs des entrées de la piscine municipale

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Vu la délibération n° 033/2020 en date du 24/07/2020 relative aux délégations consenties au maire par le Conseil Municipal –article 7 – de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

**ARRETE**

Tarifs Entrée Piscine :

Entrée – de 18 ans 2.00 €uro par jour
Entrée + de 18 ans 2.50 €uro par jour

Cartes 20 bains – de 18 ans 30.00 €uro
Cartes 20 bains + de 18 ans 40.00 €uro

Fait à Alignan-du-Vent,
Le 18 mai 2021

Le Maire,

PASTOR Christophe

MAIRIE D'ALIGNAN DU VENT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.